

## PAYS DE SAVOIE

HAUTE-SAVOIE

## 2 300 personnes victimes de violences en 2020

**La Journée européenne des victimes, ce lundi 22 février, est l'occasion de dresser le bilan de la singulière année 2020 avec l'Aide aux victimes intervention judiciaire (AVIJ) des Savoie qui accueille et accompagne les victimes, notamment de violences conjugales ou intrafamiliales.**

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 a révélé une incontestable montée des violences qui se traduit dans les chiffres de l'Aide aux victimes intervention judiciaire des Savoie (AVIJ). En Haute-Savoie en 2020, les intervenantes sociales ont traité 432 dossiers en zone gendarmerie et 150 en zone police. En 2019, l'AVIJ avait enregistré 270 dossiers en gendarmerie (40 % de moins qu'en 2020), une centaine en zone police.

« Les confinements ont aussi permis de rehausser les mesures et les moyens de protection des victimes de violences », note surtout Salomé Sperber, intervenante sociale police et gendarmerie (ISPG) pour l'AVIJ 74. « Nous avons sensibilisé les pharmacies, les instituts de beauté, les commerces ayant un lien intime avec leurs clients et pouvant signaler des situations de violences. L'ensemble des acteurs sociaux se sont beaucoup investis. »

**■ 504 situations de violences intrafamiliales et 694 femmes victimes de violences par conjoint ou ex-conjoint**

Depuis son arrivée en novembre 2018, la jeune juriste professionnelle diplômée en criminologie a constaté cette hausse des cas. Si aucun féminicide n'a été à déplorer (deux en 2019), l'activité de l'AVIJ ne cesse de prendre de l'ampleur.

En 2020, les professionnels de l'AVIJ 74 ont physiquement pris en charge dans leurs bureaux 2 300 personnes (victimes de violences, d'infractions pénales, d'accidents de la route, d'atteintes aux personnes ou aux biens), donnant lieu à environ 3 400 entretiens. Parmi les 2 300 person-

nes accueillies, l'AVIJ a compté environ 694 femmes victimes de violences par conjoint ou ex-conjoint, ayant donné lieu à environ 1 240 entretiens.

En matière de violences intrafamiliales (VIF), l'AVIJ 74 a relevé 504 situations en 2020 (gendarmerie et police confondus) avec une augmentation de 30 à 40 % de l'activité des intervenantes à partir du mois de juin. Sur les 504 situations de VIF, 412 ont relevé de violences conjugales (lien intime avec l'auteur : marié, pacsé, concubinage, ex-petit ami).

**■ Le téléphone grand danger et le bracelet anti-rapprochement, deux outils pour aider les victimes**

Parmi les dispositifs visant à lutter contre les violences, on compte le téléphone grand danger (TGD) permettant à son titulaire d'alerter directement les forces de l'ordre d'un danger imminent de violences. La Haute-Savoie compte une dizaine de TGD, mis à disposition des victimes sur décision judiciaire eu égard à la dangerosité de la situation. L'autre mesure d'éloignement du conjoint violent, uniformisée au niveau national depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, est le bracelet anti-rapprochement (BAR). Si celui qui le porte entre dans la zone d'alerte, un message d'alerte est envoyé sur le téléphone dont dispose la victime tout en alertant les forces de l'ordre. Les réglages opérés sur le BAR et le téléphone sont faits en amont en fonction des lieux de vie et des habitudes des deux personnes. « C'est un dispositif dont l'installation fait l'objet d'une décision judiciaire, son port est prononcé pour six mois, renouvelable. C'est un outil qui va se roder et que l'on doit s'approprier mais qui est très restrictif des libertés et très intrusif car il géolocalise en temps réel l'auteur des violences comme la victime », analyse Salomé Sperber. Le BAR suppose une importante notion de dangerosité de la situation et un risque probable avéré de violences. En Haute-Savoie, un seul BAR a été installé sur un auteur en janvier 2021.

Vincent BOUVET-GERBETZAZ



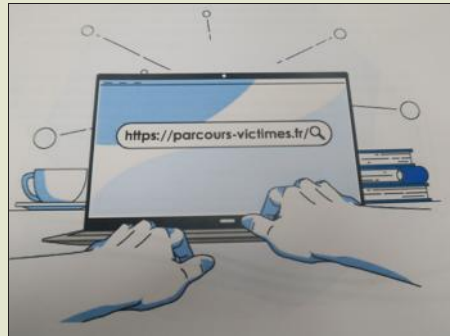
Pour lutter contre les violences, plusieurs numéros d'urgence sont à rappeler : le 39 19 (Solidarités Femmes), le 116 006 (France Victimes) ou encore le SMS d'alerte à envoyer au 114. Illustration photo Le DL

## Un site dédié aux victimes et à leur parcours

La Journée européenne des victimes marque ce lundi 22 février le lancement officiel du site internet [parcours-victimes.fr](https://parcours-victimes.fr) à destination des adultes et des mineurs victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques.

L'initiative portée par la fédération France Victimes et le fonds de garantie des victimes accompagne les victimes dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à leur éventuelle indemnisation. Apportant des informations pédagogiques complémentaires de celles délivrées par les professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux et associations d'aide aux victimes), le site offre à ses utilisateurs une opportune discrétion.

Un bouton "cacher le site" permet à tout moment de quitter la consultation en toute sécurité et d'être renvoyé sur la page du navigateur, sans retour possible sur le site en cliquant sur la flèche "retour arrière". Cette manipulation visant à inciter les victimes à s'y connecter sans craindre d'être confondu par l'auteur des violences



Ce lundi 22 février, à l'occasion de la Journée européenne des victimes, la fédération France Victimes et le fonds de garantie des victimes lancent [parcours-victimes.fr](https://parcours-victimes.fr), un site d'information dédié aux victimes de violences. Photo Le DL/V.B.-G.

Le site s'articule autour de cinq moments clés du parcours de la victime : parler et être écouté, se mettre en sécurité, préparer le temps pénal, être indemnié et se reconstruire.

V.B.-G.

ANNECY

## Plus de 400 personnes rassemblées au nom de leurs libertés



Parti de l'Impérial Palace vers 14 h 30, le cortège a traversé le Pâquier avant de défilé dans les rues du centre-ville d'Annecy. Les manifestants se sont séparés vers 17 h 30.

Photo Le DL/I.D.

Des déguisements colorés mais pas de masques, des embrassades sans aucun respect des gestes barrières, et une foule dense qui a défilé en rangs serrés, dansant au rythme d'une batucada pendant plusieurs heures... Plus de 400 personnes se sont rassemblées ce dimanche 21 février à Annecy pour un "Grand rassemblement pour les libertés" devenu "Carnaval des libertés", où le mot d'ordre était de venir danser et chanter, "sans

banderole, ni affichage d'appartenance".

Une nouvelle mobilisation des anti-masques après le rassemblement organisé le 24 janvier dernier. Et alors que les forces de l'ordre étaient mobilisées pour éviter tout relâchement en ce week-end de février printanier, cette manifestation a été autorisée par la préfecture de la Haute-Savoie. Elle a pu se dérouler sous l'œil ébahi des promeneurs, qui pour la plupart portaient leurs masques.

Parti des jardins de l'Impérial Palace en début d'après-midi, les manifestants ont traversé le Pâquier déjà bien occupé par les promeneurs avant de défilé en ville, escortés par la police. Ils se sont séparés vers 17 h 45. Juste avant le couvre-feu.

I.D.

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR [ledauphine.com](https://ledauphine.com)

GLIÈRES-VAL-DE-BORNE

## Un chalet détruit par un incendie au Petit-Bornand-les-Glières

Ce samedi 20 février peu après 21 heures, un important feu de chalet s'est déclaré au hameau de Puze. Les flammes étant visibles depuis toute la vallée, le centre opératoire régional d'incendie et de secours a reçu de nombreux appels pour signaler l'incendie. À l'arrivée des sapeurs-pompiers, le chalet de 200 m<sup>2</sup> était totalement embrasé avec un fort risque de propagation à la végétation avoisinante. Le chemin n'était pas accessible aux camions, les soldats du feu ont dû dérouler plus de 700 mètres de tuyaux et mettre en action des pompes relais entre les réserves d'eau et le lieu du sinistre. Le feu a été éteint au moyen de deux lances, les pompiers sont restés sur place une bonne partie de la nuit avec le maire de la commune. Le feu n'a pas fait de victime. Trois camions feu de forêt et de nombreux véhicules 4x4 venus de Thônes, du Petit-Bornand, du Grand-Bornand, de Bonneville, de Saint-Pierre-en-Faucigny et de La Roche-sur-Foron ont été mobilisés.



Le chalet a été entièrement détruit par les flammes. Photo Le DL/R.B.

THONON-LES-BAINS

## Trois personnes relogées après l'incendie de leur appartement

Une quinzaine de sapeurs-pompiers des centres de Thonon et Sciez ont été mobilisés dans la nuit du 20 au 21 février pour un feu d'habitation. L'alerte a été donnée vers 0 h 40. Parti d'un compteur électrique, le feu s'est propagé au faux plafond de cet appartement, situé 40 rue du Pamphiot. « Ce n'était pas un gros incendie, mais il s'est révélé assez complexe », rapporte le lieutenant Franck Rimonteil, chef de groupe présent sur place. En pleine zone commerciale de Marclaz, la construction héberge trois appartements au 2<sup>e</sup> et dernier étage, le rez-de-chaussée et le premier niveau accueillant, eux, commerces et bureaux. Mis en sécurité dans un premier temps, les trois occupants de l'appartement ont été relogés par la mairie de Thonon dans un hôtel de la ville. Leurs voisins ont pu retrouver leur logement, privé toutefois d'électricité.

MARIGNIER

## Deux dealers albanais condamnés à quatre ans de prison ferme

Deux ressortissants albanais qui écoulaient des produits stupéfiants dans le secteur de Marignier ont été jugés en comparution immédiate au tribunal de Bonneville. Les deux dealers ont été condamnés à quatre ans de prison ferme. Ils avaient été interpellés trois jours plus tôt par des gendarmes de la brigade de Marignier. Suite à un refus d'obtempérer, les forces de l'ordre avaient procédé à un contrôle du véhicule. Ils y avaient découvert des stupéfiants et une grosse somme en espèces. Dans la vallée de l'Arve, les saisies de ce genre ne sont pas rares. Le 29 janvier dernier, c'est également un contrôle routier qui avait permis de démanteler un réseau de cinq trafiquants.

LA CLUSAZ

## Les gendarmes en renfort ont veillé au respect du couvre-feu



Le couvre-feu est bien respecté, il n'y a plus personne dans le village. Photo Le DL/Anne-Lise SALAZARD

Depuis vendredi soir, une vaste opération de gendarmerie a été déployée sur toute la Haute-Savoie, et ses zones touristiques. Une équipe de 30 à 35 gendarmes a tourné entre les bords du lac et les Aravis. Le capitaine Noël Anselmet, adjoint au commandant de compagnie en charge de l'arrondissement d'Annecy, ainsi que son équipe, sont venus en renfort et a ainsi pu veiller aux distanciations sociales, au port du masque et bien sûr au respect du couvre-feu à La Clusaz. Les commerçants sont aussi soulagés par cette présence car il est souvent difficile de demander aux clients de partir. Mais est-ce la vue du gendarme ou la discipline civique, en tout cas plus personne ne traîne dans les rues après 18 heures.

LE REPOSOIR/ROMME-SUR-CLUSES

## Deux bars en infraction

En période de vacances, les gendarmes de la Haute-Savoie intensifient les contrôles liés au respect des mesures sanitaires dans les stations du département, et pas seulement dans les plus touristiques. L'opération menée ce samedi 20 février leur a permis de découvrir deux bars en infraction au Reposoir et à Romme-sur-Cluses. Ils ne respectaient pas les règles de la vente à emporter : les clients restaient pour consommer devant l'établissement. Une procédure est en cours à la préfecture pour décider de sanctions administratives. Des mesures qui peuvent aller du simple avertissement à la fermeture administrative.

LES ÉCHELLES

## Quatre personnes en garde à vue après une fusillade



Les coups de feu ont été tirés en plein centre-ville des Échelles. Photo Le DL/M.-C.F.

Samedi 20 février, vers 23 heures, des coups de feu ont été tirés dans le centre-ville des Échelles, dans l'Avant-pays savoyard.

Prévenus par des témoins, les gendarmes de la brigade des Échelles/Pont-de-Beauvoisin sont intervenus avec le renfort des hommes du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (Psig) de Chambéry.

Plusieurs individus avaient été signalés aux militaires et rapidement, ils ont pu interpellé quatre personnes dont deux étaient à bord d'un véhicule.

**■ Aucun blessé par balle et une arme retrouvée**

Aucun des protagonistes de la fusillade n'a été blessé par balle. Une arme a été retrouvée par les gendarmes. Elle est en cours d'analyse par les techniciens en identification criminelle. Une enquête a été ouverte et a été confiée à la brigade des recherches de Chambéry. Les quatre hommes, âgés d'une vingtaine d'années, ont été placés en garde à vue.

Les enquêteurs cherchent maintenant à comprendre ce qui a déclenché cette scène de violence.

S.D.